

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2020-2021**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Art-création III	
<b>Code</b>	3AV13	AAV303735F20
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 5	
<b>Crédits ECTS</b>	12	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Ce module vise à la préparation d'un travail de diplôme sur la base des expérimentations menées jusqu'alors. Il s'agit pour l'étudiant·e d'acquérir une compétence de création globale regroupant, synthétisant et harmonisant l'ensemble des connaissances, des savoir-faire et des aptitudes liées aux différents enseignements en vue d'une production concrète.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Développement d'un travail personnel de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur·e·s de la filière (12 périodes hebdomadaires).
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	Les travaux réalisés dans le cadre du projet personnel font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant·e·s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
<b>Enseignant·e·s</b>	Professeur·e·s et intervenant·e·s du BA Arts Visuels

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf	
<b>Descriptif validé le</b>	15 juillet 2020	<b>par</b> Stéphane Kropf